

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité
Enquête innovation (*Community innovation survey CIS4*)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 11 mai sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

INSEE, SESSI, SES, SCEES, DEP
Maîtrise d'œuvre assurée par le SESSI.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête communautaire sur l'innovation – CIS4

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête sur l'innovation vise à fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises (fréquence en nombre d'entreprises et parts de chiffres d'affaires résultant de l'innovation) et sur des aspects particuliers du processus d'innovation (part des dépenses d'innovation, sources d'information et formes de collaboration, facteurs freinant l'innovation, degré de réalisation des objectifs liés à l'innovation).

Il s'agit de la quatrième occurrence de cette enquête (enquêtes précédentes réalisées en 1993, 1997, et 2001) conduite de façon harmonisée au niveau européen (enquêtes CIS : « Community Innovation Survey »). Les réalisations précédentes de l'enquête ont donné lieu à un grand nombre de publications (études et résultats) tant en France que dans les autres pays européens ou au niveau de l'UE (Eurostat). Un certain nombre d'indicateurs tirés des enquêtes CIS font partie des tableaux de bord européens de suivi de l'innovation (« *Trend chart innovation scoreboard* », benchmarking des pays de l'UE).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Comme indiqué précédemment l'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen (n°1450/2004) relatif aux statistiques d'innovation (décision du Parlement et du Conseil concernant la production et le développement des statistiques communautaires sur l'innovation).

De façon plus large l'initiative européenne en matière de statistiques sur l'innovation traduit la poursuite des objectifs fixés au sommet de Lisbonne (1997) visant à encourager le développement de l'innovation et renforçant en conséquence les objectifs de suivi des politiques d'innovation.

Dans le cadre français de nombreux travaux ont été réalisés et font ou on fait l'objet de publication (cf. séminaire INSEE sur l'innovation – décembre 2002). Les données de l'enquête servent régulièrement au chiffrage de mesures publiques (« plan innovation » 2002, dispositif JEI – « jeunes entreprises innovantes » -, travaux dans le cadre de Futuris).

5. Principaux thèmes abordés

Fréquence de l'innovation par nature d'innovation (produits, procédés : nombre d'entreprises ayant réalisé de telles innovations au cours de la période 2002-2004.

Degré de l'innovation : part en chiffre d'affaires (2004) des innovations de produits introduites entre 2002 et 2004, suivant le degré de nouveauté : produits nouveaux pour le marché ou produits nouveaux pour l'entreprise.

Dépenses liées aux activités d'innovation concernant les innovations de produits et de procédés suivant une nomenclature simple : dépense de R&D (internes/externes), dépenses d'équipement liées au développement des innovations (hors R&D), autres dépenses liées au développement des innovations.

Autres aspects du processus d'innovation (produits et procédés - questions qualitatives uniquement) :
-existence de financements publics, sources d'information et formes de coopération pour le développement des innovations, degré de réalisation des objectifs de l'innovation, facteurs freinant l'innovation, recours à la propriété industrielle pour les innovations réalisées.

- Innovations d'organisation et de marketing : en l'attente de la révision du manuel d'Oslo, ces questions seront abordées de manière succincte en fin de questionnaire
- Pour répondre à une recommandation du CNIS de 2004, le thème de la gestion des connaissances sera aussi abordé dans cette enquête.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Les informations relatives aux caractéristiques structurelles de l'entreprise (chiffre d'affaires, effectifs) sont complétées par appariement avec les sources structurelles (EAE).

Les données de dépenses de R&D sont recueillies dans le cadre de l'enquête afin de s'assurer de la bonne adéquation entre données sur l'innovation et données sur la R&D.

La coordination avec l'échantillon de l'enquête TIC-COI est conçue de manière à s'assurer d'un bon complément, informations complémentaires et non redondantes recueillies dans les deux enquêtes pour les grandes entreprises, tout en allégeant la charge pour les petites entreprises (coordination négative des échantillons).

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité de collecte sera l'entreprise.

Le champ couvrira les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des IAA, des transports, de la construction, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances.

L'échantillon comprendrait environ 25 000 unités. Il sera conçu pour permettre en particulier de répondre aux demandes du règlement européen correspondant en terme de précision des réponses aux différents niveaux prévus.

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Enquête ponctuelle dont la collecte devrait démarrer en septembre 2005 et s'achever début 2006.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le SESSI.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de six pages maximum, avec essentiellement des questions qualitatives. La durée de remplissage du questionnaire doit être vérifiée lors des tests ; elle ne devrait pas dépasser trente minutes.

L'enquête précédente (CIS3), dont le questionnaire était comparable, a eu un taux de réponse tout à fait satisfaisant.

10. Comité de concertation

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprise, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés a été mis en place et a tenu ses deux premières réunions en mars 2005.

11. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non

12. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu.

Les éléments rassemblés permettront de répondre au règlement européen.

Il est envisagé des publications d'ensemble puis sectorielles.

Le choix de s'aligner sur le questionnaire et les recommandations méthodologiques communautaires permettra plus aisément que par le passé de comparer les données nationales à celles des autres pays européens.